



Commission *Ethique et société*

Pour une France et une Europe solidaires Réflexions et interpellations de la FPF sur la question migratoire

Texte validé par le conseil du 9 octobre 2020 de la Fédération protestante de France

A propos de la commission *Ethique et société* de la FPF :

La commission *Ethique et société* est une commission du conseil de la FPF. Elle a pour mission de mettre à disposition des membres des éléments de réflexion sur les questions sociétales relevant soit d'une actualité où le protestantisme français est sollicité par la société civile ou les pouvoirs publics, soit de questionnements plus récurrents et fondamentaux qui se posent dans un monde en mutation.

Elle est composée de personnalités disposant d'informations et de compétences diverses afin de proposer un regard varié et éclairé dans des champs tels que l'économie, l'écologie, la politique, l'éthique sociale, la bioéthique...

Elle organise régulièrement des colloques et publie des actes afin d'approfondir certains sujets sociétaux.

Composition de la commission *Ethique et société* :

- Président : Docteur Jean-Gustave Hentz (UEPAL)
- Représentante du conseil de la F.P.F. : Pasteure Emmanuelle Seyboldt (EPUdF)
- Membres de la commission : M. Bernard Brillet (MPEF), M. Pascal Godon (FEP), Pasteur Christophe Jacon (EPUdF), Professeur Karsten Lehmkuhler (UEPAL), Pasteur Luc Olekhnovitch (UEEL), Docteur Joël Petitjean (UNEPREF), Mme Karine Rouvière (UFA), Professeur Louis Schweitzer (FEEDF), Professeur Jean-Paul Willaime (EPUdF)

Table des matières

Résumé	3
Texte complet.....	6
Introduction	6
I. Affirmer la primauté de l’humain	8
II. Décrire une réalité indissociable de l’histoire de l’humanité	8
III. Rappeler sans relâche la réalité de la situation française.....	9
IV. S’appuyer sur des faits.....	9
V. Rappeler et respecter le droit.....	10
VI. Témoigner de l’action essentielle de la société civile.....	10
VII. Interpeller sur la rétention administrative	11
VIII. Promouvoir une politique commune en matière d’asile, solidaire et digne	11
IX. Elargir la régularisation pour les personnes sans papiers.....	12
X. Expérimenter de nouvelles approches : le travail comme porte d’entrée	12
Conclusion	13

RESUME

L'accueil de l'étranger est au cœur du message chrétien, tout comme l'expérience de la migration et de l'exil. Nombreux sont les textes bibliques qui en témoignent.

Les protestants français, au moment de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, ont connu les chemins de l'exil lors du « refuge huguenot ». Lors de la Seconde Guerre mondiale, la Cimade, mouvement laïque d'inspiration protestante, s'est mobilisée pour accueillir des populations déplacées et venir en aide aux juifs et opposants menacés par le régime nazi. Depuis, elle défend, avec d'autres associations et fondations de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

La Fédération protestante de France (FPF) salue et soutient ce travail. En 2014, elle a retenu l'accueil de l'étranger comme l'un de ses quatre engagements prioritaires. Suite à un accord avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires Etrangères, cet engagement s'est notamment traduit par la mise en œuvre du projet « Opération d'accueil solidaire de réfugiés (couloirs humanitaires) » aux côtés d'autres partenaires œcuméniques.

La question de l'immigration, hypersensible, est de plus en plus soumise à une politique d'opinion et instrumentalisée à des fins électorales. Elle sert à activer les populismes et à réactiver les nationalismes. L'expertise des hommes et femmes de science est elle-même remise en cause par des démagogues et les infox (*fake news*), amplifiées par les réseaux sociaux, sont légions dans ce domaine. **Le débat public sur ces questions relève plus de la passion que de la raison.**

Dans un climat marqué par la montée des populismes et des résurgences nationalistes, dans un contexte de fragilisation de la démocratie parlementaire et délibérative, c'est trop souvent sous le seul angle sécuritaire que la question migratoire est appréhendée. Comme s'il devenait urgent d'ériger à nouveau des murs pour se protéger de ce qui est perçu comme une déferlante menaçant notre identité.

Dans un tel climat, il est urgent et essentiel de :

1. Affirmer la primauté de l'humain

Derrière toutes ces polémiques et ces instrumentalisation se trouve une **réalité humaine dramatique** : celle d'hommes, de femmes et d'enfants cherchant refuge et sécurité et maltraités sur leur route vers l'exil. Sujets de droit, ils doivent être respectés comme toute autre personne.

2. Décrire une réalité indissociable de l'histoire de l'humanité

L'immigration est une réalité qu'on ne peut nier, un fait ancien qui perdurera dans un contexte de mondialisation accrue. En France comme en Europe, le défi est donc de vivre ensemble en nous enrichissant de nos diversités culturelles et religieuses. Quelle que soit la politique migratoire choisie, **l'urgence est de porter secours à ces populations en errance et en détresse.** « **L'accueil d'abord** », comme l'ont proclamé en juin 2016 l'Eglise protestante unie de France et la Fédération de l'Entraide Protestante dans leur campagne « **Exilés : l'accueil d'abord !** ».

3. Rappeler sans relâche la réalité de la situation française

La France est un vieux pays d'immigration. Néanmoins, elle, qui se présente volontiers comme le pays des droits de l'homme, peut manifestement faire plus et mieux, notamment en matière d'hébergement. Avec l'Armée du Salut, le CASP, la Cimade et tant d'autres associations membres de la FEP, la FPF dénonce la remise à la rue de ces migrants en situation de vulnérabilité et de précarité.

4. S'appuyer sur des faits

Face aux instrumentalisation politiques et aux dramatisations idéologiques, il est impératif de faire connaître et d'expliquer les principales données, en particulier statistiques, relatives aux phénomènes migratoires. **Il est inadmissible de mettre sur le même plan les raccourcis partisans et la désinformation des démagogues d'une part et, d'autre part, les données résultant d'années de recherches et de discussions critiques au sein de la communauté scientifique.**

5. Rappeler et respecter le droit

Les migrants sont des sujets de droit. La France est tenue de respecter les conventions internationales qu'elle a elle-même signées et qui garantissent le droit d'asile, le droit de vivre en famille et le droit des enfants. **Le volontarisme politique laissant croire que l'on peut résoudre la question migratoire par quelques mesures coercitives rencontre vite des limites.**

6. Témoigner de l'action essentielle de la société civile

S'il revient aux Etats et aux autorités publiques d'encadrer l'accueil des réfugiés par des lois et des règlements et s'il est légitime que les pouvoirs publics veillent à leur respect, la solidarité à l'égard des migrants mise en œuvre concrètement par les bénévoles et salariés des associations reste fondamentale. Ces militants de l'accueil et de l'entraide doivent être respectés dans leur action et leur indépendance. **La Fédération protestante de France défend la solidarité comme une valeur fondamentale, elle y voit l'expression chrétienne de la fraternité, qui est aussi une valeur de notre République.**

7. Interpeller sur la rétention administrative

La France est le pays européen qui a le plus recours à l'enfermement administratif des personnes étrangères au seul motif qu'elles ne disposent pas d'un titre de séjour en règle. Or les conditions dans lesquelles des migrants, parmi eux des mineurs, sont enfermés dans ces centres (CRA) sont trop souvent indignes et les droits des personnes n'y sont pas toujours respectés. La FPF s'associe à la Cimade pour demander au Ministre de l'Intérieur de :

- « proscrire tout enfermement d'enfants en rétention » ;
- « assurer la protection des personnes les plus vulnérables parmi lesquelles les personnes malades » ;
- « mettre un terme aux pratiques illégales de l'administration ».

8. Promouvoir une politique commune en matière d'asile, solidaire et digne

Avec la Commission des Eglises auprès des Migrants en Europe (CEME), la FPF considère que « les hotspots et leur pratique actuelle ne sont pas dignes de l'Europe » et qu'il « est urgent de se préoccuper d'une procédure de demande d'asile accessible où que ce soit en Europe, de couloirs humanitaires et d'un programme de réinstallation solidaire pour ces réfugiés qui sont coincés aux frontières ». **La FPF plaide pour une harmonisation européenne des procédures d'asile et pour l'élaboration d'un système basé sur la solidarité et la responsabilité des pays membres de l'UE et tenant compte des souhaits des personnes concernées.**

9. Elargir la régularisation pour les personnes sans papiers

En France, beaucoup se retrouvent en situation de non-droit parce que leur demande d'asile n'a pas été acceptée. Ils viennent rejoindre ceux qui, ne pouvant pas être renvoyés dans leur pays pour diverses raisons, ne sont « ni régularisables, ni expulsables ». Il importe de veiller à ne pas développer une vision dichotomique opposant les « bons » exilés, qui ont obtenu le droit d'asile, aux mauvais, qui n'entrent pas dans ce cadre. **La FPF tient à rappeler que le respect des droits humains fondamentaux concerne aussi ces personnes.** Face à l'inefficacité des retours forcés et à leur coût, la France pourrait en priorité permettre à nombre de ces personnes de sortir du non-droit en leur accordant des titres de séjour et aussi s'inspirer des nombreux pays d'Europe qui ont mis en œuvre une politique de retours aidés.

10. Expérimenter de nouvelles approches : le travail comme porte d'entrée

Le travail étant un facteur reconnu d'intégration dans la société, la FPF soutient le projet expérimental proposé par la FEP sur certains territoires : s'appuyant sur le besoin de main d'œuvre et la difficulté à recruter de certaines entreprises ou services, il s'agirait d'identifier des étrangers, demandeurs d'asile ou personnes en attente de papiers, pouvant répondre à ce besoin et d'obtenir ainsi une autorisation de travail.

La politique migratoire actuellement menée dans notre pays n'est malheureusement pas à la hauteur de la France des droits de l'homme. C'est pourquoi le protestantisme français tient à interpeller le gouvernement sur sa politique d'accueil des exilés. La Bible nous y invite impérativement : « Quand un étranger viendra s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas, traitez-le comme s'il était l'un de vos compatriotes : vous devez l'aimer comme vous-mêmes » (*Lévitique 19.33-34*). Qu'avez-vous fait de vos frères et sœurs exilés ? nous demanderont les générations futures.

L'Union européenne ne retrouvera un second souffle que si elle parvient à définir et appliquer une politique migratoire harmonieuse respectant le droit international. **En France comme dans les autres pays d'Europe, c'est avec les personnes migrantes et non contre elles que continuera à s'affirmer le projet européen.** C'est l'humanisme européen qui est en jeu.

Accueillir l'étranger, avec dignité et fraternité, comme une autre face de nous-même, peut aider à rejeter la peur du monde, à vaincre les attitudes de haine et à cultiver l'espérance.

TEXTE COMPLET

Introduction

L'accueil de l'étranger est au cœur du message chrétien tout comme l'expérience de la migration et de l'exil. L'Ancien Testament l'exprime clairement : « Aimez les étrangers qui sont parmi vous ; rappelez-vous que vous étiez des étrangers en Egypte » (*Deutéronome 10.19*). Quant à *Lévitique 19.33-34*, il précise : « Quand un étranger viendra s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas, traitez-le comme s'il était l'un de vos compatriotes : vous devez l'aimer comme vous-mêmes. Rappelez-vous que vous avez aussi été des étrangers en Egypte ». Dans *Deutéronome 10,17-19*, Dieu parle de son propre amour de l'étranger, un amour qui doit se prolonger dans les actes des Israélites : « ... c'est le SEIGNEUR votre Dieu (...) qui aime l'émigré en lui donnant du pain et un manteau. Vous aimerez l'émigré, car au pays d'Egypte vous étiez des émigrés ». Commentant ce texte, l'exégète Crüsemann souligne que « l'action de Dieu et l'action de l'homme sont ici l'une dans l'autre, non confondues mais inséparables. (...) L'amour de Dieu qui agit pour les deux, pour Israël comme pour l'étranger, jette un pont entre eux. Là où il est question de l'amour de Dieu expérimenté comme libération, les étrangers ne peuvent rester sans amour. »¹

Le Nouveau Testament, dans *Matthieu 25.35*, inclut expressément l'accueil de l'étranger dans l'amour du prochain : « Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez accueilli chez vous ; j'étais nu et vous m'avez habillé ; j'étais malade et vous avez pris soin de moi ; j'étais en prison et vous êtes venu me voir ». S'inspirant de la parole en *Hébreux 11,13* qui fait des témoins de la foi des « étrangers et voyageurs sur la terre », l'éthicien protestant Denis Müller souligne à juste titre : « Instruites de leur expérience historique, les communautés chrétiennes et les religions monothéistes plus largement sont dès lors invitées à se souvenir qu'elles sont héritières et responsables d'une tradition de mobilité et d'accueil, éprouvée au creuset des persécutions, des déracinements et de l'exil. (...) Les migrants (...) font de nous des voyageurs inattendus. »². Et les étrangers eux-mêmes que nous accueillons peuvent se révéler des visiteurs inattendus : « N'oubliez pas l'hospitalité, il en est qui, en l'exerçant, ont à leur insu logé des anges... » (*Hébreux 13,2*).

Qui plus est, **les protestants français se souviennent que leurs ancêtres, au moment de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, ont connu les chemins de l'exil qui les ont conduits dans d'autres pays.** On a parlé du « refuge huguenot ». Plus proche de nous, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale et du nazisme, ce sont les mouvements de jeunesse protestants qui ont formé le Comité inter-mouvements à l'origine de la création en 1939 de la Cimade (« Comité Inter-Mouvements auprès des Evacués ») qui se mobilisa pour accueillir les personnes déplacées d'Alsace et de Lorraine dans le centre et le

¹ Frank Crüsemann, « 'Vous connaissez la vie de l'étranger' (Ex. 23,9). Rappel de la Torah face au nouveau nationalisme et à la xénophobie », in : Philippe Bordeyne (dir.), *Bible et Morale*, Paris, Cerf, 2003, p. 53-70, ici p. 59.

² Denis Müller, « Patrie des voyageurs. Pour une éthique des migrations », in : Philippe Bordeyne (dir.), *Bible et Morale*, Paris, Cerf, 2003, p. 71-92, ici p. 92.

sud de la France puis, très vite, pour venir en aide aux personnes : juifs et opposants au régime nazi qui furent internés dans des camps et « centres d'accueil » ouverts en France par le Ministère du travail. Dès 1942, la Cimade œuvra clandestinement pour cacher des juifs menacés d'être conduits dans les camps de concentration. Depuis cette période fondatrice, comme mouvement laïque d'inspiration protestante, la Cimade défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

Depuis cette période, l'évolution des flux migratoires et l'accroissement des besoins de protection internationale ont poussé de nombreuses associations et fondations protestantes à s'engager pour l'accueil, l'accompagnement et la défense des personnes migrantes. Regroupées au sein de la Fédération de l'Entraide Protestante, elles sont engagées, aux côtés de la Cimade, pour soutenir les personnes à toutes les étapes de leur parcours migratoire, quel que soit leur statut : suivi des demandes d'asile, hébergement, aide alimentaire, apprentissage de la langue française, domiciliation, accompagnement administratif et juridique, accueil de mineurs isolés, soutien scolaire, accès à l'emploi... Pour n'en citer que quelques-unes : l'association Pierre Valdo, la fondation des Diaconesses de Reuil, de très nombreuses associations d'entraides ou diaconats, des collectifs d'accueil (Isaïe à Grenoble), de dénonciation (La Roya, Briançon) ou d'appel à la prise de conscience (cercles de silence...).

La Fédération protestante de France, qui rassemble nombre de ces associations et institutions, salue et soutient ce travail ; elle a retenu, en 2014, l'accueil de l'étranger comme l'un de ses quatre engagements prioritaires.

Suite à un accord avec le Ministère de l'intérieur et le Ministère des Affaires Etrangères, cet engagement s'est notamment traduit par la mise en œuvre du projet « Opération d'accueil solidaire de réfugiés (couloirs humanitaires) » aux côtés d'autres partenaires œcuméniques. D'abord initié en Italie, « ce projet œcuménique et citoyen innovant pour l'Europe », a permis d'accueillir dans de bonnes conditions d'intégration des personnes ayant fui la Syrie et l'Irak via le Liban et dont plusieurs étaient en situation de grande vulnérabilité.

La problématique migratoire est un sujet complexe et souvent clivant, particulièrement concernant la politique à mettre en œuvre à l'échelle nationale et/ou européenne. L'omniprésence du sujet dans le débat politique contraste avec la méconnaissance dont il pâtit. La question, hypersensible, est de plus en plus soumise à une politique d'opinion et instrumentalisée à des fins électorales. Or, l'instrumentalisation de l'immigration « nous mène à l'abîme » comme l'a déclaré au *Monde* (14-15 avril 2019) Pascal Brice, directeur de 2012 à 2018 de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Elle sert à activer les populismes et à réactiver les nationalismes. L'expertise des hommes et femmes de science est elle-même remise en cause par des démagogues et les infox (*fake news*), amplifiées par les réseaux sociaux, sont légions dans ce domaine. La perception du phénomène migratoire est aussi importante, et quelquefois plus importante, que sa réalité : différents sondages confirment que, dans la plupart des pays d'Europe, on surestime la proportion d'immigrés.

Les nombreux bénévoles, et parmi eux les chrétiens, toutes Eglises confondues, qui militent pour que soient respectés la dignité et les droits de ces personnes, sont aussi quelquefois mis en cause par l'opinion et les pouvoirs publics, voire accusés d'avoir manifesté concrètement leur solidarité et leur fraternité avec les migrants. Bref **le débat public sur ces questions relève plus de la passion que de la raison**. Dans un climat marqué par la montée des populismes et des résurgences nationalistes, dans un contexte de fragilisation de la démocratie parlementaire et délibérative, c'est trop souvent sous le seul angle sécuritaire que la question migratoire est appréhendée. Comme s'il devenait urgent d'ériger à nouveau des murs pour se protéger de ce qui est perçu comme une déferlante menaçant notre identité. **De faux prophètes prédisent des scénarios catastrophes pour attiser les peurs et légitimer des mesures autoritaires.**

Dans un tel climat, il est urgent de prêter attention aux points suivants :

I. Affirmer la primauté de l'humain

Il est tout d'abord impératif de rappeler que, derrière toutes ces polémiques et instrumentalisation, il y a **une réalité humaine dramatique** faite de souffrances et de violences, des hommes, des femmes, des enfants qui cherchent un refuge et qui sont souvent maltraités tout au long de leur parcours, certains y laissant leur vie. Selon les chiffres du Haut Commissariat des Nations Unies en date de novembre 2019, près de 20 000 personnes seraient mortes ou disparues sur les routes de l'exil vers l'Europe entre 2014 et 2019. La mer Méditerranée reste la voie maritime la plus meurtrière pour les migrants. Les personnes en quête d'asile, et tout d'abord de sécurité physique, méritent mieux. Ce sont des sujets de droit qui doivent être respectés comme toute autre personne.

II. Décrire une réalité indissociable de l'histoire de l'humanité

Être pour ou contre l'immigration ne sert à rien car l'immigration est d'abord une réalité qu'on ne peut nier. Un fait durable auquel, dans le contexte d'une mondialisation accrue, de nombreuses sociétés sont et seront, qu'elles le veuillent ou non, confrontées. En Europe, cela se traduit dans la plupart des pays par une plus grande diversité culturelle et religieuse des populations. L'intégration de cette diversité dans chaque société nationale représente un défi : comment vivre ensemble avec nos différences, comment nous en enrichir, tout en conservant les éléments fondamentaux de ce que nous considérons comme notre identité ? Il s'agit de prendre en compte, dans le cadre de la démocratie et de l'Etat de droit, la multiculturalité de fait qui caractérise la population française. Faire ce constat, c'est tout simplement ne pas se voiler la face et prendre au sérieux la réalité.

Selon les données démographiques, économiques, politiques et culturelles propres à chaque pays, selon aussi les idéaux que chacun valorise et la façon de se penser comme société, on observe différentes approches de la question migratoire. Mais s'il est légitime qu'il y ait un débat sur les politiques migratoires à privilégier, **face à des personnes en situation de détresse**, face à des embarcations de fortune chargées de personnes qui dérivent en Méditerranée, face à des hommes et des femmes en perdition sur des chemins de montagne à la frontière franco-italienne **ce n'est plus une question de politique, mais un impératif moral : l'urgence est de porter secours.** « L'accueil d'abord » comme l'ont proclamé en juin 2016 l'Eglise protestante unie de France et la Fédération de l'Entraide Protestante dans leur campagne « Exilés : l'accueil d'abord ! »³.

³ Cette campagne a associé différents partenaires : la Cimade, Coexister, la FPF, les Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France, les Diaconesses de Reuilly, l'Union bouddhiste de France.

III. Rappeler sans relâche la réalité de la situation française

La France est un vieux pays d’immigration et si le flux d’entrée dans notre pays a connu des variations du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle en volume et en pays d’origine, il s’est maintenu durant toute cette période : « nous sommes le seul pays d’Europe à recevoir des migrants depuis le XIX^{ème} siècle »⁴ et « près d’un quart des habitants de la France sont soit immigrés soit enfants d’un ou deux immigrés »⁵. Avec, durant la période 2015-2017, 510 protections accordées (droit d’asile) pour 1 million d’habitants, la France est très en dessous de la moyenne européenne (1030) et loin derrière la Suède et l’Allemagne qui ont respectivement accordé, pour un million d’habitants, 4600 et 3740 protections. Nos autorités s’interrogent sur l’augmentation dans notre pays des demandes d’asile en 2018 et 2019 alors que ces demandes ont diminué dans les autres pays d’Europe. Mais ce n’est que le résultat du durcissement des politiques d’accueil de certains pays européens, à commencer par l’Italie, la Hongrie ou la Grèce, qui contraignent les exilés à venir chercher une protection ailleurs.

Néanmoins, la France, qui se présente volontiers comme le pays des droits de l’homme, peut manifestement faire plus et mieux. Et ce, notamment en matière d’hébergement : les campements de fortune à Besançon, Calais, Grande Synthe, Lyon, Nantes, Paris... sont indignes de notre pays et révèlent au grand jour les défaillances de notre dispositif d’accueil. Avec l’Armée du Salut, le CASP, la Cimade et tant d’autres associations membres de la FEP, la FPF dénonce les pressions exercées sur les centres d’hébergement, les incitant à remettre à la rue, sans leur proposer une alternative d’hébergement, des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité, y compris certaines qui sont pourtant reconnues comme réfugiées. « La remise à la rue de personnes ne fait qu’alimenter le sans-abrisme et les campements indignes dans les métropoles. Elle est totalement contraire à la politique d’intégration des réfugiés pourtant promue comme une priorité nationale »⁶.

IV. S’appuyer sur des faits

Face aux instrumentalisation politiques et aux dramatisations idéologiques, il est impératif de diffuser socialement et d’expliquer pédagogiquement les principales données, en particulier statistiques, relatives aux phénomènes migratoires. Par exemple, face au fantasme de la submersion migratoire, expliquer que la France, loin d’être envahie par une vague migratoire incontrôlée qui irait s’amplifiant d’année en année, accorde légalement des titres de séjour à environ 200 000 personnes non européennes par an (à 90% pour des raisons familiales ou comme étudiants), chiffre qui varie très peu depuis une dizaine d’années, et reçoit, de plus, des exilés qui se présentent pour solliciter une protection internationale (123 000

⁴ François Héran, *Avec l’immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris, La Découverte, p.16.

⁵ François Héran, « Migrations en France et en Europe », *Etudes*, n° 4259, Avril 2019, p. 52.

⁶ Communiqué du 13 juin 2019 intitulé « Pas de remise à la rue des réfugiés, pas d’orientation directive des personnes sans hébergement » et signé par l’Armée du Salut, Emmaüs Solidarité, France Terre d’Asile et quelques autres associations.

demandeurs d'asile en 2018, chiffre en augmentation depuis 2016). Aller rigoureusement aux faits implique aussi une déontologie de l'information et un sens des responsabilités des médias. **Il est inadmissible de mettre sur le même plan les raccourcis partisans et la désinformation des démagogues d'une part et, d'autre part, les données résultant d'années de recherches et de discussions critiques au sein de la communauté scientifique.** C'est comme à propos du climat : si l'on commence à considérer comme une opinion parmi d'autres les constats établis collectivement par les scientifiques, la démocratie est en danger. L'indépendance de la science, de ses laboratoires, de ses instituts (comme l'INED : l'Institut national d'études démographiques), de ses chercheurs, est essentielle dans ce domaine comme dans d'autres. Les constats et analyses des spécialistes permettent de tordre le coup à diverses fausses vérités, par exemple celle selon laquelle il serait scientifiquement possible d'établir une proportion optimale d'émigrés que pourrait admettre une société. Les taux varient d'une société à l'autre et la capacité d'accueil d'un pays est beaucoup plus une construction politique qu'une vérité scientifique.

V. Rappeler et respecter le droit

Face aux instrumentalisations politiques et aux dramatisations idéologiques, il est impératif de rappeler que les migrants sont des sujets de droit et que l'on ne respecte pas les droits de l'homme au gré des circonstances. La France est tenue de respecter les conventions internationales qu'elle a elle-même signées et qui garantissent le droit d'asile, le droit de vivre en famille, et le droit des enfants. **Le volontarisme politique laissant croire que l'on peut résoudre la question migratoire par quelques mesures coercitives rencontre vite des limites.** S'il y a un fossé non négligeable entre les objectifs affichés par les politiques officielles et les résultats obtenus, c'est parce que les politiques font trop souvent des promesses démagogiques à visée électorale ne tenant pas compte des contraintes du droit et des faits. Agir ainsi est dangereux car cela contribue au discrédit du politique et nourrit le rêve d'un pouvoir fort qui, lui, réussirait à atteindre ses objectifs (par exemple en interdisant, au mépris du droit, le regroupement familial).

VI. Témoigner de l'action essentielle de la société civile

Dans l'accueil et l'accompagnement des migrants, il faut souligner le rôle indispensable et important des associations, parmi elles les associations religieuses, et des nombreux bénévoles qu'elles mobilisent. Ce sont les ONG qui ont sauvé l'honneur de l'Europe en Méditerranée. S'il revient aux Etats et aux autorités publiques d'encadrer l'accueil des réfugiés par des lois et des règlements, s'il est légitime que les pouvoirs publics veillent au respect de ces lois et règlements, la solidarité à l'égard des migrants mise en œuvre concrètement par les bénévoles et salariés des associations reste fondamentale. Si la société civile ne se mobilisait pas, l'Etat serait bien impuissant et démuné. Ces militants de l'accueil et de la solidarité doivent être respectés dans leur action et leur indépendance. **La Fédération protestante de France défend la solidarité comme une valeur fondamentale, elle y voit l'expression chrétienne de la fraternité,** qui est aussi une valeur de notre République. Comme le dit la proposition 5 de la Cimade, cette valeur « doit être encouragée par les responsables politiques et non criminalisée »⁷.

⁷ La Cimade. L'humanité passe par l'autre, *Les cinq propositions de la Cimade pour engager un changement de politique migratoire*, janvier 2019.

VII. Interpeller sur la rétention administrative

En France, le 2 janvier 2019, la durée maximale de rétention administrative a doublé en passant de 45 jours à 90 jours. **La France est le pays européen qui a le plus recours à l'enfermement administratif des personnes étrangères au seul motif qu'elles ne disposent pas d'un titre de séjour en règle.** En 2018, il y avait 45 000 personnes en Centre de rétention administrative. Or les conditions dans lesquelles des migrants, parmi eux des mineurs, sont enfermés dans ces centres (CRA) sont trop souvent indignes et les droits des personnes n'y sont pas toujours respectés. Ces conditions et la durée de rétention créent des tensions et génèrent quelquefois des gestes désespérés. La Cimade, constatant que « les hommes, les femmes et les enfants enfermés dans les centres de rétention administrative français sont dans une situation de désespoir rarement égalée », a lancé à l'été 2019 une lettre ouverte au Ministère de l'Intérieur intitulée : « Monsieur Castaner, votre politique d'enfermement en rétention a franchi la ligne rouge »⁸. La FPF s'associe à la Cimade pour demander au Ministre de l'Intérieur de :

- « proscrire tout enfermement d'enfants en rétention » ;
- « assurer la protection des personnes les plus vulnérables parmi lesquelles les personnes malades » ;
- « mettre un terme aux pratiques illégales de l'administration ».

VIII. Promouvoir une politique commune en matière d'asile, solidaire et digne

A l'échelle européenne, les « hotspots » créés en Italie et en Grèce pour, aux frontières de l'UE, trier les demandes d'asile, orienter les personnes retenues et renvoyer les autres, sont devenus des centres de confinement surpeuplés et dégradants. **Avec la Commission des Eglises auprès des Migrants en Europe (CEME), la FPF considère que « les hotspots et leur pratique actuelle ne sont pas dignes de l'Europe »** et qu'il « est urgent de se préoccuper d'une procédure de demande d'asile accessible où que ce soit en Europe, de couloirs humanitaires et d'un programme de réinstallation solidaire pour ces réfugiés qui sont coincés aux frontières ». Il est urgent de tirer les leçons de l'échec des accords de Dublin qui contraignaient les premiers pays d'accès à l'Union européenne à instruire les dossiers de demandes d'asile. **La FPF plaide pour une harmonisation européenne des procédures d'asile et pour l'élaboration d'un système basé sur la solidarité et la responsabilité des pays membres de l'UE et tenant compte des souhaits des personnes concernées.**

Nous devons aussi plaider auprès de notre gouvernement, en accord avec de nombreuses associations, pour que soient sauvés en mer les éventuels naufragés de la Méditerranée et ce avec le concours actif des forces navales des pays européens.

Enfin, il conviendra de construire et proposer une politique de développement des voies légales et sûres, assise sur le droit et soutenue par les organisations internationales (HCR...) et de promouvoir l'accueil et le parrainage citoyen des réfugiés, véritable levier du changement de regard au sein de la société.

⁸ 21 organisations engagées en faveur des personnes migrantes et réfugiées se sont associées à cette lettre ouverte de la Cimade.

IX. Elargir la régularisation pour les personnes sans papiers

En France, beaucoup de personnes se retrouvent en situation de non-droit parce que leur demande d’asile n’a pas été acceptée. Quand ils sont déboutés, ils sont sous le coup d’une obligation de quitter le territoire français (OQTF) mais la mise en œuvre pratique de cette mesure rencontre de nombreuses difficultés et seule une faible minorité des OQTF sont exécutées (en 2018, seulement 12,4 % l’ont été). De là une augmentation très importante des personnes « sans papiers et sans droit » condamnées à vivre dans la peur d’être interceptées et dans la plus grande précarité, qui viennent rejoindre les personnes qui, ne pouvant pas être renvoyées dans leur pays pour diverses raisons, ne sont « ni régularisables, ni expulsables ». Des jeunes étrangers isolés, protégés pour certains comme mineurs ou non reconnus comme tels pour d’autres, se retrouvent aussi, dès leur majorité, dans une situation de non-droit et de grande vulnérabilité. Il importe de veiller à ne pas développer une vision dichotomique opposant les « bons » exilés aux « mauvais », autrement dit celles et ceux qui ont obtenu le droit d’asile et celles et ceux qui n’entrent pas dans ce cadre. **La FPF tient à rappeler que le respect des droits humains fondamentaux concerne aussi ces personnes.** Face au constat de l’inefficacité des retours forcés et de leur coût, la France pourrait en priorité permettre à nombre de ces personnes de sortir du non-droit en leur accordant des titres de séjour et aussi s’inspirer des nombreux pays d’Europe qui ont mis en œuvre une politique de retours aidés (non seulement ces politiques sont plus efficaces mais, contrairement à ce que l’on croit, elles sont nettement moins onéreuses)⁹.

Au moment où la crise sanitaire met en lumière les profondes inégalités qui traversent la société, les personnes étrangères en situation de précarité administrative se trouvent plus que jamais vulnérables face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques désastreuses qui affectent les populations les plus précaires. Dans ce contexte, la France s’honorerait d’accorder dans l’immédiat des droits au séjour durables à ces hommes et ces femmes qui ne peuvent de toutes façons pas rentrer dans leur pays d’origine à cause de la pandémie mondiale.

X. Expérimenter de nouvelles approches : le travail comme porte d’entrée

Une telle expérience peut se révéler riche d’enseignements ; la possibilité de travailler étant un facteur reconnu d’intégration dans la société, la FPF soutient le projet expérimental que la FEP s’apprête à mettre en œuvre sur certains territoires : s’appuyant sur le besoin de main d’œuvre et la difficulté à recruter de certaines entreprises ou services, il s’agirait d’identifier des étrangers, demandeurs d’asile ou personnes en attente de papiers et pouvant répondre à ce besoin et d’obtenir ainsi une autorisation de travail . Cette pratique, légale et permettant d’ouvrir la voie à la régularisation devra s’accompagner d’un suivi particulier de ces demandeurs d’emploi afin que l’expérience soit positive et puisse être reproduite à plus grande échelle.

⁹ Voir *Le Monde* du 6 juin 2019 : « Expulsion des sans-papiers : une politique inefficace et onéreuse ». L’article de Julia Pascual se fonde sur le rapport du député Noël Barrot remis au ministre de l’intérieur.

Conclusion

La façon dont les sociétés accueillent les personnes, hommes, femmes, enfants qui ont dû tout quitter pour fuir la guerre, la famine, l'extrême dénuement ou le désespoir, en dit beaucoup sur elles-mêmes. Elle manifeste l'état de leur régime démocratique qui implique non seulement la séparation des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, les libertés de l'information, d'expression et d'association, mais aussi le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme. **La politique migratoire actuellement menée dans notre pays est-elle à la hauteur de la France des droits de l'homme ? Malheureusement non ! C'est pourquoi, exerçant son rôle de vigie que lui a reconnu le Président de la République, le protestantisme français tient à interpeller le gouvernement sur sa politique d'accueil des exilés.** La Bible nous y invite impérativement : « Quand un étranger viendra s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas, traitez-le comme s'il était l'un de vos compatriotes : vous devez l'aimer comme vous-mêmes » (*Lévitique 19.33-34*). Qu'avez-vous fait de vos frères et sœurs exilés ? nous demanderont les générations futures.

Les politiques migratoires renvoient la France et l'Europe à leur histoire, à leurs valeurs, à leur dimension universaliste. L'Union européenne ne retrouvera un second souffle que si elle parvient à définir une politique migratoire harmonieuse, fondée sur ces valeurs, respectant le droit international et mise en œuvre par les Etats membres. Face aux réactions populistes suscitées par les migrations et la mise en œuvre de politiques migratoires de plus en plus restrictives, c'est l'humanisme européen qui est en jeu. Or, **en France comme dans les autres pays d'Europe, c'est avec les personnes migrantes et non contre elles que continuera à s'affirmer le projet européen.**

Accueillir l'étranger, avec dignité et fraternité, comme une autre face de nous-même, peut aider à rejeter la peur du monde, à vaincre les attitudes de haine et à cultiver l'espérance.